



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 26 septembre 2013
Compte rendu affiché le : 3 octobre 2013
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 19
Votants : 19

Nombre de délégués concernés : 26
En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 15

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Louat R, Philippon B, Tardy F, A Philippon
CCFL : Séon M, Rousset L, Gonon P,
CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M, Moralès P, R Bouchut,
SEM : Guyot P
Autres communes: Reynard R, Piot M, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Villemagne G, Boudier J P, Vincent G, Lornage F, Lhopital J L, Bussière L, Grange M, Chambonnet M

N° 446 Objet : Demande de subvention exceptionnelle en faveur de la réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise en maîtrise d'ouvrage publique pour 60 réhabilitations.

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour 60 réhabilitations incluses dans l'opération globale étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique. Cette demande globale représente un montant de dépenses plafonnées à 7 900 € par usager soit une subvention accordée sur plafond à 2 370 € par usager (conditions valables jusqu'à fin 2013).

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil général du Rhône pour 60 réhabilitations d'installations points noirs situées sur le département du Rhône.

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20130926-446-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2013

Publication : 02/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait à Saint Galmier

Le 26 septembre 2013

Le Président

Jean Yves Charbonnier